

Don du citoyen Lebrun, curé de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre, qui fait remise de 800 livres sur son traitement pour les frais de la guerre, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Lebrun, curé de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre, qui fait remise de 800 livres sur son traitement pour les frais de la guerre, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 471;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29578_t1_0471_0000_13

Fichier pdf généré le 30/01/2023

[Gravelines, 2 germ. II] (1).

« Législateurs,

La vérité se montre partout sans crainte, et le voile qui la couvroit, est échappé des mains impures du despotisme et de la superstition qui enchaînoient encore la raison avec elle. Les philosophes se réjouissent d'autant plus de cette révolution morale, que leurs efforts éprouvoient de difficultés dans ces temps barbares où nos pères ont vécu. Qu'il fut beau pour nous ce jour où, à la vue de cette déesse bienfaisante, l'ignorance s'empessa de fuir, précédée de l'esclavage et de l'hydre des préjugés, ses compagnons inséparables. Dès que la philosophie fatiguée de garder un trop long silence a parlé elle a réveillé aussitôt le courage du peuple, et la Bastille, cet antique asile des hommes sages et des républicains hardis, cette forteresse inventée par la tyrannie et le despotisme a été anéantie.

Les Montagnards de Gravelines n'ont pas été les derniers à lui rendre hommage, ils ont aussi dédié un temple à la Raison ; c'est dans son sein qu'ils électriseront désormais leurs âmes enflammées par le civisme le plus pur, qu'ils chanteront des hymnes à la Liberté, qu'ils retraceront à leurs frères les principales époques de la révolution ; enfin c'est là qu'ils applaudiront à vos travaux et qu'ils encourageront les défenseurs de la patrie.

Les premiers sons que leurs voix ont fait entendre, ont eu pour principal objet, de féliciter l'assemblée des représentants du souverain de la découverte qu'elle a faite de cette trame ourdie par les ennemis de la liberté et du triomphe des armes de la République française. »

DAMBRICOURT, HANNICQUE, AGEZ l'aîné.

18

Les membres composant le comité de surveillance de la commune d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles, réunis aux officiers municipaux de ladite commune, invitent la Convention nationale à rester à son poste, demandent que le gouvernement révolutionnaire s'exécute, et qu'il soit pris des mesures pour déjouer les intrigues.

Renvoyé au comité de salut public (2).

19

Les membres du comité de surveillance de l'Heure, département de la Seine-Inférieure, annoncent à la Convention nationale que les citoyens de cette commune, au nombre de 450 environ, dont la plupart sont pêcheurs et journaliers, ont fait don à la patrie de 4 chemises, 2 paires de bas et 268 liv. 5 sols en assignats ;

ils applaudissent aux travaux de la Convention, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[L'Heure, 30 vent. II] (2).

« Citoyens,

Nous te prévenons que conformément à la loi du 19 brumaire, nous avons ouvert un registre pour recevoir les offrandes des citoyens de cette commune en faveur des défenseurs de la patrie ; ils s'y sont portés avec empressement, malgré la médiocrité de leurs moyens, étant en très majeure partie pêcheurs au rivage et journaliers sur une faible population d'environ 450 âmes. Nous te remettons copie du récépissé des administrateurs de notre district auxquels nous avons envoyé notre modique recette. Elle n'est pas considérable, mais elle est une preuve de leur patriotisme et des sentiments qui les inspirent pour le soutien de la république une et indivisible.

Nous applaudissons avec transport aux travaux sublimes et soutenus de la Convention, que nous invitons à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait exterminé tous les tyrans ligués contre notre sainte liberté. S. et F. »

Camille VILLON, MICHEL.

20

Le citoyen Isaac Claude Lebrun, curé de Coulanges-la-Vineuse, district d'Auxerre, écrit à la Convention nationale que, sur le traitement de 3,500 liv. qui lui est accordé par la nation, il lui en fait remise de 800, pour être employé, tant que durera la guerre, au soulagement de nos braves frères d'armes.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

21

La société populaire de Luzillé, et tous les citoyens de la même commune, département d'Indre-et-Loire, envoient à la Convention nationale l'état des dons patriotiques qui ont été faits par les braves défenseurs de la patrie, et qui consistent en 16 chemises, un col, 10 paires de souliers, 76 liv. 9 s. en assignats, 24 liv. en numéraire, et une paire de boucles d'argent.

Les membres de la société instruisent la Convention que depuis long-temps tous les colifichets de leur ci-devant église ont pris la route du district et qu'elle sert maintenant au culte de la Vérité et de la Raison ; ils sollicitent une loi qui oblige tous les propriétaires à mettre en culture tous les héritages qui en sont susceptibles, à disposer des terres d'un bon rapport pour l'ensemencement des bleds ;

(1) P.V., XXXV, 162.

(2) C 297, pl. 1026, p. 22 et 23. (Récépissé du distr. de Brutus-Villiers, daté du 25 vent. et signé : MICHEL et FOUQUE.)

(3) P.V., XXXV, 162.

(1) C 300, pl. 1057, p. 33.

(2) P.V., XXXV, 162. Bⁱⁿ, 23 germ.; Débats, n° 572, p. 407.